



Aide-mémoire pour le matériel de prêt J+S et autres prestations fédérales

1. Matériel de prêt

J+S prête du matériel aux organisateurs de la formation des jeunes. Ce matériel sert à compléter celui qui appartient aux groupements et est mis à disposition pour des activités J+S (cours saisonniers, cours annuels ou camps d'une durée d'au moins 5 jours consécutifs).

Aucune livraison n'est effectuée les samedis, dimanches et jours fériés.

Le genre d'articles, les ayants droit et les dotations sont mentionnés sur les formulaires de commande J+S.

- 30.82.600.1 Commande de toutes les disciplines sportives + CO
- 30.82.600.2 Sports nautiques
- 30.82.600.3 Sport de camp/Trekking
- 30.82.600.4 Sport de montagne

Les documents peuvent être téléchargés et imprimés de notre site internet: www.jeunessesport.ch → Discipline sportive → Sport de camp/Trekking → Documents à télécharger → Formulaire de commandes pour le matériel J+S et autres prestations fédérales.

1.1 Commandes

Les commandes se font au moyen des formulaires de commande (30.82.600.1-4). Celles-ci doivent parvenir au Service cantonal J+S **au plus tard 3 semaines avant la date de livraison.**

(Attention: ce délai passe à **5 semaines pour les fêtes de Pâques, la période de juin/juillet et décembre/janvier**)

L'instance qui accorde l'autorisation (Office cantonal J+S) vérifie, corrige et complète les données inscrites par le coach et transmet les commande comme suit:

- pour le matériel de prêt J+S à Dépôt de l'OFSPPO Thoune, qui, après avoir saisie la commande, envoie une confirmation de commande au moniteur responsable.
- Pour les radios de secours à Service J+S, 2532 Macolin. *Attention: les radios ne sont disponibles que jusqu'au 31. décembre 2010.*
- Pour les commandes des cartes nationales, se référer au chiffre 2.

Toutes les commandes doivent être remplies électroniquement. Elles sont envoyées pour contrôle et signature au coach J+S et ensuite au Service cantonal J+S.

1.2 Livraison

Le matériel J+S est en principe envoyé "franco domicile" à la charge de J+S.

- **Le matériel doit absolument être réceptionné par une personne qui se trouve sur place.** Doivent figurer sur l'adresse de livraison, l'adresse et le téléphone d'une personne de contact (concierge, paysan, etc.) qu'on aura averti au préalable et qui sera présente lors de la livraison du matériel.
- Les papiers joints au matériel doivent être gardés et **le matériel** doit être **contrôlé**.
- Dès réception du matériel, toute différence ou non livraison, doivent **immédiatement, (ou le 1er jour de travail ouvrable)** être annoncées à Dépôt de l'OFSPPO Thoune tél. 032 631 51 24, ou par fax: 032 631 55 11.
- Les frais causés par des transports supplémentaires vont à la charge de l'organisation.
- Les livraisons se font entre 08h00 et 18h00 toujours à une adresse en Suisse, même pour les activités à l'étranger.
- Le matériel peut aussi être pris en charge et rapporté à Dépôt de l'OFSPPO Thoune; il n'y aura toutefois par de réduction sur la participation aux frais de matériel.
- Le numéro de commande LMXXXXXX doit absolument figurer sur chaque correspondance.

Le chef de cours est personnellement responsable du matériel J+S qu'il a commandé.

Les frais suivants sont à sa charge:

- Le matériel commandé mais pas cherché
- Le matériel abîmé ou manquant
- Transports supplémentaires ainsi que travaux supplémentaires de nettoyage

1.3 Durée du prêt et renvoi du matériel

Le matériel est prêté pour **7 mois au maximum**.

Le renvoi doit se faire dans les 3 jours après le cours.

Le matériel est rendu nettoyé et en parfait état.

Pour les renvois par poste, utilisez l'étiquette de retour jointe avec la livraison, (sans frais de port) et déposez le colis à la prochaine poste.

1.4 Facturation

Les organisateurs de la formation des jeunes participent aux coûts de prêt.

Lors de l'indemnisation J+S, il sera déduit une participation aux coûts de prêt à l'organisation, en rapport au poids brut du matériel livré. (y compris emballage/palette, etc.)

Les frais de participation s'élèvent à 60 ct par kg. C'est le poids brut (y compris emballage et palette) pesé par l'Arsenal de Thoune qui fait foi, selon le bulletin de livraison.

Tout matériel, perdu, échangé, volé ou détérioré par négligence est facturé à l'organisation sur la base des prix courants du matériel J+S et sur la base des états de la Logistique de Base de l'Armée (LBA) pour le matériel d'ordonnance.

Pour les travaux supplémentaires occasionnés par une reddition de matériel incorrecte, les frais de participation suivants seront perçus:

a. Prestations extraordinaires (par ex. nettoyage) facturation conformément aux directives de la LBA	Travail x nombre d'heures (+TVA)
b. Réclamation du matériel non rendu (frais de rappel)	Taxe 20.–
c. Renvoi du matériel aux organisations J+S	Taxe 50.– + frais de transport
d. Reddition du matériel après facturation: – Valeur matériel plus de 50.– – Valeur matériel moins de 50.–	Taxe 50.– Pas de taxe ni de facture

Les pertes de matériel d'un montant inférieur à 20.– ne sont pas facturées.

La facturation se fait en continu, mais au plus tard 90 jours après le délai de reddition.

2. Cartes nationales

Les cartes nationales doivent être commandées directement à swisstopo par l'intermédiaire du coach J+S. (Formulaire 30.82.601)

Les commandes doivent parvenir à swisstopo au plus tard 3 semaines avant la date de livraison (6 semaines pour les commandes livrées en juin, juillet et août).

Les cartes doivent être renvoyées au plus tard 3 jours après l'activité. swisstopo établit une facture directement à l'organisateur pour les cartes manquantes.

Les moniteurs J+S ont le droit d'acheter des cartes nationales à prix réduit pour les offres J+S.

3. REGA

Les participants en âge J+S peuvent bénéficier des prestations de la REGA pour autant qu'ils participent à un camp et passent leurs nuits à l'extérieur, que ce soit en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les inscriptions se font par le biais de la SPORTdb directement dans le camp de l'offre J+S en cours.

4. Internet

J+S publie régulièrement sur son site Internet www.jeunessesport.ch des informations concernant J+S et les disciplines sportives. Tous les formulaires de commande pour la matériel J+S peuvent être téléchargés sous: www.jeunesseetsport.ch → disciplines sportives → sport de camp/trekking → documents à télécharger. Les directives de la formation des jeunes sont affichées sous les différentes disciplines sportives.

5. Logements de la Confédération pour camps J+S et offres de la formation des cadres

Les camps J+S et la formation des cadres peuvent disposer de certains bâtiments de la Confédération pour autant qu'ils ne soient pas occupés par la troupe. La liste peut être obtenue auprès des Services cantonaux J+S. Une réduction de 50% sur les tarifs de location est accordée aux personnes suivantes:

- a) pour les camps J+S:
 - la direction et le personnel du cours annoncés ainsi que le coach de l'organisation
 - les participants en âges J+S
- b) pour les offres de la formation des cadres et des moniteurs:
 - la direction et le personnel du cours annoncés
 - les participants

D'autres participants peuvent également être logés dans les bâtiments de la Confédération. Ils ne bénéficient toutefois d'aucune réduction.

Les demandes, accompagnées d'une copie de l'autorisation de l'offre J+S, doivent être adressées assez tôt et directement auprès du centre d'infrastructure compétent, lequel administre et assigne les logements militaires. Vous trouvez une liste de ces logements sous: www.jeunesseetsport.ch → discipline sportive, sport de camp/trekking → documents à télécharger → cantonnements militaires à louer. Pour tout autre renseignement, veuillez contacter la base logistique de l'armée (BLA) / le centre de coordination de la logistique (CCL) au numéro 0800 40 00 01 ou par courriel à lba.lkz@vtg.admin.ch

Une copie de l'autorisation signée de l'office cantonal J+S doit être présentée lors de la prise en charge du logement. Sans cette autorisation aucune réduction de taxes selon le tarif DDPS n'est garanti. Les autorisations présentées tardivement ne seront pas prise en compte.

6. Prêt de moyens audiovisuels et de livres

La médiathèque de l'OFSPPO prête gratuitement des livres ainsi que des moyens audiovisuels. Les informations concernant le catalogue et les conditions de prêt peuvent être consultées sur le site Internet de l'OFSPPO: www.ofspo.ch → Prestations → Médiathèque du sport.

7. Transport des personnes

Pour les voyages effectués dans le cadre de J+S, les CFF et les entreprises de transport concessionnaires accordent, à tous les participants, moniteurs et coachs jusqu'à 25 ans voyageant collectivement, le tarif appliqué aux jeunes jusqu'à 16 ans révolus (60% de réduction).

Les formulaires de commande d'un billet collectif suisse (CFF formulaire 952-81-61) peuvent être téléchargés et imprimés du site Internet ou être retirés dans les gares ainsi qu'auprès des Offices cantonaux J+S. Ces derniers doivent attester l'activité J+S (timbre et signature) directement sur le formulaire de commande.

(voir aussi www.cff.ch → Voyages → Groupe → Conseils pour écoles → Ecoles/J+S)